

L'ours et Claude Dendaletche

Dates, analyses, prises de position : comment un argumentaire idéologique et non scientifique s'est construit à partir de gauchissements successifs et accumulés.

- **1986**

Claude Dendaletche dirige la publication et écrit la plupart des chapitre de « *L'ours brun – Pyrénées, Abruzzes, Monts Cantabriques, Alpes du Trentin* » (ISSN 0755-723X). L'ouvrage reprend en partie des analyses déjà anciennes, mais jusque là difficiles d'accès: en effet, on y retrouve des éléments exposés en mai 1976 lors d'un colloque tenu à Pau. Edités par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en 1977, collection *Cahiers de l'Université*, sous le titre : « *La grande faune pyrénéenne* », ces Actes du colloque étaient cependant disponibles uniquement en bibliothèque.

On y trouvait entre autres, page 184, cette remarque dans l'exposé consacré à la présentation du FIEP : « *Dans la zone à ours des Pyrénées, sa prédation s'oriente par facilité vers le cheptel domestique. Elle ne peut être sélective du fait du comportement artificiel des proies, on pourrait dire en usant du paradoxe que les rassemblements de brebis en enclos sont une véritable provocation pour l'Ours* » /souligné par l'auteur/. Il est plaisant de constater comment, aujourd'hui, ce même FIEP ne cesse de plaider pour le rassemblement des brebis en enclos afin ... d'éviter cette prédation ! Mais les discours à géométrie variable dans le temps, sont une spécialité de toutes les associations militant en faveur des grands prédateurs.

A l'inverse des Actes du colloque, l'ouvrage de 1986 s'adresse lui au grand public intéressé. Pages 60 e.s., 128-129, 197-199, les chapitres écrits par Claude Dendaletche font de nombreuses références au nourrissage et à son effet sur le comportement des ours, ces éléments étaient absents du colloque de 1976 même si l'un des intervenants, P.Roben, indiquait p.43 : « *Il serait intéressant d'essayer de nourrir l'ours de cadavres d'animaux domestiques* » /article traduit de l'allemand par J. Tischmacher/.

Sur la Slovénie, les pages 60 et suivantes du livre proposent la traduction d'un texte slovène rédigé à la demande du CIFFEN (Centre International de Formation à la Faune et aux Espèces Sauvages). Il indique notamment que, sur le seul site de Medved, pour une population de 40 à 60 ours « *on entretient constamment 8 places de nourrissage (une pour 5000 ha en moyenne), /.../ au total : 80 tonnes de charogne et 35 de maïs par an* ». Page 62, il est précisé que là où ce nourrissage existe, il y a très peu de dégâts aux troupeaux, mais les problèmes deviennent très graves lorsque ces ours passent dans les régions autrichiennes voisines, Carinthie et Styrie de l'Ouest, où ce nourrissage n'est pas pratiqué.

Il devient peu crédible, 20 ans plus tard, d'être surpris par, ou de nier, les problèmes identiques posés dans les Pyrénées par des ours slovènes identiquement nourris ; là encore, discours à géométrie variable !

Page 197, autre référence en Bosnie-Herzégovine, dans la région de Sarajevo. Claude Dendaletche cite l'intervention de Zivko Rapaic lors de la Réunion du Groupe de Travail sur l'ours, tenu à Brasov, Roumanie, en octobre 1979 :

sur ces charniers offerts aux ours, on distribue en abondance « *restes de viande des abattoirs, cadavres de chevaux accidentés, cadavres et viandes d'animaux qui ne peuvent plus être utilisés pour la consommation domestique humaine /.../. Il a été formellement démontré que les ours ne se sont pas attaqués aux animaux domestiques lorsque les places d'agrainage ont été suffisamment approvisionnées en nourriture d'origine animale, et cela même lorsque les troupeaux passaient tout près de ces derniers. /.../*

« *Cette manière de nourrir les animaux est de plus en plus utilisée dans nos réserves, et nous ne pouvons que la recommander vivement car elle canalise la présence de l'ours dans les territoires contrôlés.* »

Mais le plus intéressant, c'est la réaction de Claude Dendaletche face à cette réalité, ça se passe en deux temps, commençons par la fin:

- page 199, dans sa conclusion, il reconnaît que cette solution permettrait « *la fixation des animaux, la diminution des dégâts aux activités agro-pastorales, et l'amenuisement de la mauvaise humeur des montagnards* », preuve, au passage, que tout cela existe bien ! Mais il la rejette et recommande une action de lobbying à travers la « *mise en place de contre-pouvoirs luttant pour la conservation des milieux* » ;

- auparavant, page 129, le nourrissage a été écarté au nom de cet argument: « *Pour être tout à fait clair, disons qu'on peut très bien théoriquement gérer l'ours dans un milieu par ailleurs très anthropisé par un nourrissage constant sur charniers, mais il perd alors sa "nature sauvage"* ». Et l'utopie alors envisagée est celle « *de la conservation de l'ours animal sauvage dans une montagne vivante comportant en particulier une exploitation agro-pastorale de l'espace et intégrant la technologie moderne comme arsenal de survie* ».

Outre le caractère très flou de cet *arsenal de survie*, on voit très concrètement aujourd'hui comment cette utopie ne marche pas, et notamment avec des ours slovènes habitués à trouver leur pâture dans ces charniers amplement mis à leur disposition chez eux, qu'on leur refuse chez nous au nom d'une improbable cohabitation, et qu'ils vont alors chercher sur les troupeaux qui pâturent autour d'eux. Ce nourrissage abondant n'a cessé d'être pratiqué comme l'indiquent les textes récents du Ministère slovène de l'environnement et des chercheurs slovènes que nous avons traduits par ailleurs, ce qui n'empêche pas que, là aussi, la cohabitation devienne de plus en plus problématique (voir « [La réalité sur la gestion des ours en Slovénie](#) » et le [dossier des ours en Slovénie](#)).

- 1988 – 18-20 mai

Participation à « [Atelier sur la situation et la protection de l'Ours brun \(Ursus arctos\) en Europe](#) », à Covadonga (Asturies), organisé par le Conseil de l'Europe et l'Instituto nacional para la conservación de la naturaleza, Principado de Asturias (Publication du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1989 – ISBN 92-871-1659-8).

Dendaletche présente la première contribution, englobante, d'ordre très général. Elle est essentiellement consacrée à des remarques d'ordre symbolique et ... commercial : « *Au tréfonds de lui-même l'homme est un ours et l'ours un homme sauvage, comme le montre l'étude anthropologique /.../* », « *Nous vivons dans des sociétés où les symboles ont leur importance. L'image de l'ours n'est pas neutre, elle recèle une puissance médiatique très grande. Un bref panorama de l'utilisation publicitaire de cette image le montre facilement* » (p. 9).

On peut considérer comme révélatrice cette façon d'aborder le problème : en elle-même, elle n'a rien à voir ni avec la biologie de l'espèce, ni avec l'analyse précise de sa population dans l'espace européen concerné par cet Atelier, ni avec celle de la très grande variété des milieux, encore moins avec leur degré d'anthropisation et donc leur aptitude **actuelle** à accueillir une population d'ours naturellement viable. Ces problèmes scientifiques de fond s'évaporent, deviennent secondaires, nous allons voir pourquoi ...

A l'inverse, Rudol Rösler, dans « *L'ours brun en Europe centrale et orientale* », insiste lui, page 23, sur ces aspects essentiels: « *Il ne faut surtout pas oublier que les grandes forêts et la faible densité humaine dans cette zone géographique sont les principaux facteurs du maintien de l'ours brun* ».

Il cite auparavant des chiffres qui montrent que, dans l'espace européen, l'espèce se porte bien (33.000 ours estimés en 1979), et même très bien puisque l'effectif a fortement augmenté depuis cette date dans de nombreux pays: Bulgarie > 400 en 1979 / 850 en 1988; Roumanie > 5700 / 6300 ; Tchécoslovaquie > 580 / 700. Quant à ce qui est encore l'Union soviétique, « *A. Sitko compte en 1983, 32.000 individus dans /sa/ partie européenne* ». Rösler en conclut alors, page 19 : « *On estime que l'est et le sud-est de l'Europe abritent aujourd'hui de 35.000 à 40.000 ours, soit 35% de plus qu'en 1976. /.../ Ces chiffres et leur tendance à la hausse garantissent la stabilité de la population* ».

Il est important de préciser que, dans ses chiffres globaux, l'auteur prend en compte la totalité des populations concernées, y compris celles des pays de la « vieille Europe » dont la France.

Pour le même espace global, les chiffres actuels dépassent les 130.000 bêtes, avec des méthodes de comptages affinées et plus sûres.

Ainsi, dans cet espace européen, objet des préoccupations de l'[Atelier de Covadonga](#) comme du Conseil de l'Europe organisateur, comme de la convention de Berne (nous allons y revenir), l'espèce n'est pas en péril en 1988 déjà. A moins de réduire les notions –scientifiques, biologiques– d'espèce et de biodiversité en les superposant à celles de frontières –historiques, politiques, transitoires–, ce qui serait absurde et que nul spécialiste n'écrit, ces simples chiffres devraient conduire à la conclusion suivante : dans le vaste territoire concerné, *Ursus arctos* n'est pas une espèce menacée, même si, globalement, elle est classée espèce strictement protégée. Elle est au contraire en progression malgré sa quasi disparition à l'intérieur de certaines frontières, c'est déjà le cas alors de celles de la France.

En fait, on peut penser que c'est cette réalité qui a conduit Claude Dendaletche à consacrer son exposé à des remarques n'ayant rien à voir ni avec l'espèce en tant que telle ni avec la biologie : sur ces deux plans, des *réintroductions* n'étaient aucunement justifiables. Et sa conclusion confirme ce biais de l'analyse : « *L'ours est un élément important du patrimoine biologique européen. Mais c'est aussi, pour de très nombreuses raisons, une valeur culturelle (au sens le plus élevé du mot). On ne peut intégrer les actions à venir autrement que dans une action globale de type patrimonial* » (souligné par l'auteur).

Le glissement des termes est révélateur : d'un côté un *patrimoine biologique européen*, pas du tout en voie d'extinction à cette échelle, au contraire, de l'autre une *valeur culturelle* ; on sort totalement du biologique, de l'espèce, pour avancer d'autres considérations. Indéniables ou non, importantes ou non, là n'est pas le problème ; de fait, la justification des opérations envisagées à l'intérieur des frontières françaises, n'a alors plus rien à voir ni avec l'espèce ni avec la biologie ni avec la biodiversité.

On ne peut même se demander en quoi, sur ce point et pour l'ours, la France serait obligée d'introduire des ours sur son territoire, par une [Convention de Berne](#) qui :

- d'une part, précise, dans son préambule : « *Constatant la raréfaction de nombreuses espèces de la flore et de la faune sauvages et la menace d'extinction qui pèse sur certaines d'entre elles* », *raréfaction* ni *menace d'extinction* ne concernent l'ours brun, au contraire puisque ses chiffres augmentent dans l'espace européen concerné et que, très légalement, certains pays organisent même des chasses (Convention votée en novembre 1979, entrée en vigueur le 1^o juin 1982 ; la France l'a adoptée le 1^o août 1990).

- et, d'autre part, si elle classe l'espèce en Annexe II (Espèces de faune strictement protégées), **n'oblige aucun Etat à réintroduire**, dans ses frontières, une telle espèce non *menacée d'extinction*, puisque son Article 11 indique (je mets en gras) :

« CHAPITRE V – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Article 11

2 - *Chaque Partie contractante s'engage:*

- à ***encourager la réintroduction des espèces indigènes de la flore et de la faune sauvages lorsque cette mesure contribuerait à la conservation d'une espèce menacée d'extinction, à condition de procéder au préalable et au regard des expériences d'autres Parties contractantes à une étude en vue de rechercher si une telle réintroduction serait efficace et acceptable;*** »

Strictement protégée, l'espèce n'en est pas pour autant menacée d'extinction, et même s'il ne s'agit que de l'*encourager*, sa *réintroduction* dans les Pyrénées ne rentre pas du tout dans le cadre fixé par cet article 11, qu'on l'appelle *renforcement* ne change strictement rien sur ce plan. Il faut alors la justifier autrement. C'est ce qui explique sans doute le choix fait par Claude Dendaletche de structurer

son exposé à partir de considérations symboliques, culturelles, et commerciales (*utilisation publicitaire*).

Il ne fait d'ailleurs dans cet exposé, aucune référence aux problèmes de nourrissage, pas plus que de *dégâts aux activités agro-pastorales*, et *mauvaise humeur des montagnards*, qu'il soulignait deux ans plus tôt. On peut trouver cela étrange. Mais cette construction argumentaire ne fait que s'adapter au cadre posé par cet article 11 : *rechercher si une telle réintroduction serait efficace et acceptable*, or l'acceptabilité en question est très problématique, il l'a écrit en 1986.

Et la Convention de Berne elle-même reconnaît cette problématique et demande qu'il en soit tenu compte. Son article 9 en effet précise que *chaque partie contractante peut déroger aux articles 4, 5, 6, 7 et à l'interdiction de l'utilisation des moyens visés à l'article 8* (ce sont ces articles qui organisent conservation et protection), et ce notamment ***pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété*** (je mets en gras).

Compte tenu de ces précisions, dans cet exposé à [Covadonga](#), juste deux ans après la parution du livre, le silence de Claude Dendaletche sur ces problèmes pose quand même question, il n'est pas un « oublié » naïf.

Que l'auteur cependant pense à ces problèmes même si, en cet Atelier, il ne les formule pas, au moins dans les traces écrites qui furent publiées, le passage suivant de son exposé le laisse deviner ... mais à condition d'avoir déjà lu son livre précédent :

« Il est vrai que les méthodes d'études utilisées dépendent de conceptions préalables sur le type de gestion envisagée : l'ours comme animal sauvage dans un écosystème de type agrosylvopastoral /on retrouve ici l'utopie qu'il envisageait dans ce livre et qui a conduit aux problèmes actuels à l'inverse des conditions, celles là réalistes, que nous avons vues posées par R. Rösler et qui ont permis la croissance des populations d'ours en Europe centrale et orientale/, l'ours comme gibier, l'ours comme animal sauvage dans une réserve biologique ou un parc national ou régional. Ces conceptions très différentes sont encore diversifiées à l'échelle de l'Europe par les systèmes administratifs et les cadres juridiques, la nature des organismes gestionnaires, la diversité des chercheurs, et le tonalité différente des sensibilités propres à chaque peuple. »

Que l'on ne se trompe cependant pas sur le petit côté humaniste que semble jouer le violon de la dernière phrase. Dans son ouvrage de 1986, le même auteur lui donnait sa juste valeur. Page 82, la prise en compte des *sensibilités* se disait en ces termes :

« Afin de neutraliser encore davantage le monde des bergers pyrénéens, de nouveaux avantages leur sont accordés : hélicoptage de matériel en début de transhumance (crédit DPPN) »

Neutraliser, cela remet à leur juste place ces actions « charitables » dont certaines associations (FIEP en particulier) s'ennoblissent un peu vite ! Ainsi, jadis, distribuait-on verroteries et parapluies à ces peuples dans l'enfance, noirs ou rouges, qu'il fallait eux aussi neutraliser, séduire, au fond acheter.

Conclusion

En fait la contradiction qui oblige tous les auteurs militant en faveur des opérations actuelles d'importations d'ours dans les Pyrénées à des contorsions semblables à celles que nous venons d'analyser, cette contradiction repose sur un glissement lexical : *espèces strictement protégées* (Annexe II de la Convention de Berne), *espèces menacées d'extinction* (Article 11), c'est bien d'espèce qu'il est question dans tous ces textes, et pas du tout de telle ou telle population résiduelle au statut quel qu'il soit, à l'intérieur de telle ou telle frontière qui n'a rien à voir avec un cadre biogéographique, mais tout à voir avec les contorsions et les convulsions de l'histoire : ce sont deux niveaux d'analyse différents.

Les spécialistes de biodiversité pas plus que la Convention ne confondent les deux niveaux que les militants du sauvage, eux, mêlent allégrement : la notion globale, biologique, d'espèce, et celle, historique et très relative, de frontière ou d'espace artificiellement restreint. Cette distinction

essentielle, on la retrouve dans les conclusions de l'atelier du [Grenelle de l'Environnement](#) consacré à la biodiversité, qui refuse de se limiter à des espèces emblématiques, dans des niches écologiques restreintes, pour penser les problèmes dans leur globalité et leur complexité.

Ainsi par exemple, page 31 du rapport de ce groupe : « *La conservation de la biodiversité ne peut ainsi plus se réduire à la protection des espèces sauvages dans des réserves naturelles. Elle doit sauvegarder les grands écosystèmes de la planète, appréhendés comme la base et le support de notre développement. /.../ Ceci est d'autant plus vrai en France où tous les paysages, réputés naturels ou non, sont le fruit d'une coévolution du travail de la nature et de l'homme* » /Je mets en gras/.

Certes strictement protégée dans la [Convention de Berne](#) (mais chassée légalement en certains pays, il faut y insister), en quoi l'espèce ours brun nécessite-t-elle, pour sa conservation **en tant qu'espèce**, d'être réintroduite en France alors qu'elle ne remplit même pas les conditions minimales fixées par cette Convention en son article 11 pour, simplement, *encourager* de telles introductions?

C'est sans doute cette question qui conduisait alors Claude Dendaletche, lors de l'[atelier de Covadonga](#), à des contorsions rhétoriques pour annuler ou éviter tout ce qui pouvait gêner un militantisme en faveur de réintroductions que rien, et d'abord dans les textes, ne justifie dès qu'on parle, scientifiquement et non idéologiquement, d'espèce.

Précision : j'ai toujours eu et ai toujours beaucoup d'admiration pour le travail scientifique de [Claude Dendaletche](#). La beauté de ses livres, leurs photos font rêver. Mais ici, il ne s'agit plus à mon sens de science, ni même de sentiment, d'amour de la montagne, que sans aucun doute nous partageons. Autour de l'ours, tout se passe comme si les repères et les normes rationnelles s'évanouissaient, parfois dans les deux camps d'ailleurs, pro et anti comme on dit de façon inexacte : être contre cette forme d'ensauvagement d'un massif dont Claude Dendaletche lui-même a montré comment il était humanisé, ne veut pas dire être contre une espèce par ailleurs nullement menacée.

Et sur ce plan des normes et des repères, Claude Dendaletche a raison : avec l'ours on est autant dans la symbolique que dans la biologie. Est-ce une raison cependant pour laisser le symbole envahir l'espace, pour « oublier » ce que lui-même notait dans son livre de 1986 quant aux énormes difficultés posées aux éleveurs ? Pour en venir à écrire dans ce même livre qu'il faut les *neutraliser* ? Pour « oublier », quand ça l'arrange, que les ours slovènes sont engraisés, il n'y a pas d'autre mot, aux cadavres de bétail, qu'ils sèment la panique dans les zones voisines où ce nourrissage n'a pas lieu ? Pour « oublier » le caractère hautement humanisé du massif pyrénéen, qui en fait un tout autre espace que ceux décrits par R.Rösler pour l'Europe centrale et orientale ?

J'en suis désolé, mais dans cet idéologie, je ne reconnais pas le Claude Dendaletche dont je feuillette toujours avec le même plaisir les bouquins qui me ravissaient il y a déjà quelques années quand je les découvrais ... en même temps que j'arpentais alors pour la première fois certains des sommets qu'il y décrivait.

B. Besche-Commenge – ASPAP/ADDIP – 24 mars 2008

- [Bibliographie de Claude Dendaletche](#)
- [Qui est Claude Dendaletche ?](#)
- [Le dossier « Ours des Pyrénées »](#)